



## Systeme scolaire et universitaire

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Un enseignement de la réussite pour tous ?  | p.3 |
| 2. Valorisation des langues et des cultures    | p.4 |
| 3. Apprentissage des langues                   | p.5 |
| 4. Les chances de réussite à l'école           | p.6 |
| 5. Elèves nouvellement installés au Luxembourg | p.7 |
| 6. Le rôle des parents                         | p.8 |
| 7. La formation des enseignants                | p.9 |
| 8. L'enseignement supérieur                    | p.9 |

*De nombreuses expressions, plusieurs mots et notions, de nombreux concepts sont utilisés pour nommer, qualifier, quantifier, définir les immigrés, les personnes de nationalités étrangères, les enfants de nationalité luxembourgeoise dont les parents sont venus en migrations etc.*

*Plusieurs conceptions enferment l'autre dans le temps du voyage, de la migration, dans l'étrangeté, la différence et le soustrait de fait à la possibilité d'une citoyenneté ou d'une citoyenneté de résidence : l'hypothèse d'un retour au « pays » est parfois inscrit dans les termes utilisés pour désigner la personne.*

*D'autres termes dans le champ de la migration renforcent les présupposés, les stéréotypes, les représentations dominantes qui pèsent sur les citoyens issus de l'immigration ou les personnes avec des références culturelles issues de l'immigration et qui résident au Luxembourg.*

*Ce petit glossaire vous indique quels sont les choix sémantiques que nous avons faits dans la rédaction de ces pages pour préparer ce congrès du Clae.*

**Associations d'étrangers** : associations d'étrangers ou issues de l'immigration du Luxembourg

**Cohabitation harmonieuse** : cohérence sociale et culturelle du pays

**Communautés** : associations d'étrangers ou associations issues de l'immigration

**Etranger** : personne (résidents) (citoyen) de nationalité étrangère

**Intégration** : participation dans la vie culturelle et linguistique du pays d'accueil ; inscription des étrangers et des personnes issues de l'immigration dans la vie culturelle et linguistique du pays d'accueil ; créer les conditions propices à un devenir citoyen.

**Intégration des étrangers** : faire société ensemble

**La préservation de l'identité culturelle** : les références à l'identité culturelle

**Interculturalité** : relations interculturelles ou métissage culturel

**Les étrangers** : les résidents du Luxembourg issus de l'immigration ; les populations issues de l'immigration

**Migrant** : personne de nationalité étrangère ; personne issue de l'immigration

**Préservation de l'identité** : Ces identités en constante évolution qui gardent un lien avec le pays de départ.

**S'intégrer dans la société** : s'inscrire dans la société

**Vivre ensemble** : faire société ensemble

## **Système scolaire et universitaire**

### **1. Un enseignement de la réussite pour tous ?**

En 2009, les enseignements préscolaire et primaire, désormais renommés enseignement fondamental, ont connu une réforme ambitieuse, visant à centrer les méthodes et les contenus sur les besoins de chaque élève. Cet enseignement développe une approche des savoirs basée sur les compétences et encourage les coopérations entre les différents acteurs (instituteurs-trices réunis en équipe pédagogique par cycles, parents, élèves,...). Les classes sont organisées en quatre cycles d'apprentissage, un premier cycle de trois années, dont la première est facultative (l'éducation précoce) et trois cycles de deux ans. Les cycles permettent davantage aux élèves d'apprendre à leur rythme puisque les compétences à acquérir sont définies sur deux ans et non plus à la fin de chaque année scolaire tel qu'auparavant.

Grâce à la réforme, le redoublement « classique », qui consistait à répéter une année suivant le même programme quelques soient les savoirs acquis, a disparu même si le cycle peut être prolongé d'une année pour permettre à l'enfant d'atteindre toutes les compétences requises. La nouvelle loi témoigne de la volonté à prendre en compte les capacités de chaque élève selon l'adage que chaque enfant peut apprendre et progresser, même si ce n'est pas selon les mêmes rythmes et méthodes. Le parcours de l'élève se veut individualisé, selon la méthode de l'enseignement différencié : en fonction des progressions individuelles des élèves, l'enseignant différencie son enseignement. Il peut modifier le rythme, le niveau de difficulté des exercices, etc. L'élève qui a des difficultés se voit proposer des mesures d'aide pour qu'il puisse atteindre les objectifs de base. La nouvelle loi instaure également un partenariat avec les parents, notamment par l'organisation de réunions plus régulières et une représentation de parents au sein de chaque école.

Depuis la rentrée 2010, la formation professionnelle, notamment le régime professionnel et le régime technique, sont également réformés, dans le but avoué de diminuer le taux d'échec et le nombre de jeunes quittant l'école sans qualification, mais aussi d'améliorer les qualifications et favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. La réforme de la formation professionnelle initiale réorganise le régime professionnel et le régime du technicien. Les formations mènent au certificat de capacité professionnelle, au diplôme d'aptitude professionnelle ou au diplôme de technicien. L'année scolaire est désormais organisée en semestre et l'enseignement par module remplace l'enseignement par branche. Des projets intégrés, qui simulent une situation professionnelle concrète, se substituent aux examens et l'enseignement par compétence se généralise.

Si le Clae ne peut que saluer de telles réformes, qui visent une meilleure réussite de tous les élèves, il juge cependant qu'il est encore trop tôt pour évaluer les avancées concrètes de la mise en place de la réforme sur le terrain. Cependant nous estimons que malgré les nombreuses critiques des syndicats d'enseignants qui ont ponctué la mise en œuvre de la

réforme, le personnel éducatif doit mettre en œuvre tout son savoir-faire afin que les mesures visant une meilleure réussite de tous les élèves soit effectives.

Le Clae considère, plus que jamais, que la gestion de l'hétérogénéité des élèves doit être un enjeu central des politiques et des méthodes éducatives, dans un pays qui compte près de 50% d'enfants de nationalité étrangère. Lors de son discours sur l'état de la Nation en avril 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que près de 62% des enfants entrant en maternelle ne parle pas luxembourgeois. Si la majorité des élèves sort de l'école munie d'un diplôme, le système scolaire agit encore comme un vecteur de reproduction des inégalités sociale et culturelle, l'école s'apparente souvent à un véritable parcours d'obstacles, toujours plus difficile à surmonter à mesure de la progression des classes.

Actuellement, moins de 20% des élèves d'origine étrangère accèdent au diplôme de l'enseignement du secondaire classique. Le taux d'échec scolaire reste beaucoup trop élevé, particulièrement chez les élèves d'origine étrangère. Des mesures linguistiques et pédagogiques supplémentaires doivent être adoptées au plus vite et les différentes mesures préconisées dans les réformes ne doivent pas être détournées afin de favoriser le statu quo. De plus, le Clae prône une généralisation des écoles secondaires mixte intégrant les filières classique, technique et professionnelle au sein d'un même établissement avec certains cours en commun afin de favoriser la mixité sociale et culturelle des lycées.

Par ailleurs, le manque de structures adéquates (les locaux préfabriqués ne sont pas une solution, le recours systématique aux chargés de cours ne peut pas remplacer le manque d'enseignants titulaires) pour la population scolaire qui est déjà crucial actuellement, se fera sentir d'une manière plus accrue si on en croit les projections démographiques, si des solutions concrètes ne sont envisagées dès maintenant. Le Clae rappelle donc le besoin urgent d'investissement dans les structures scolaires.

## **2. Valorisation des langues et des cultures**

Malgré les réformes mentionnées, notre société n'a pas encore complètement pris conscience du fait que le potentiel linguistique et culturel des élèves scolarisés au Luxembourg est plus une richesse à développer, un atout supplémentaire pour le pays, qu'un simple problème à résoudre.

Il y aurait un avantage culturel et économique pour le pays entier à promouvoir la langue et la culture d'origine des enfants dont les parents sont venus en migration par une meilleure organisation et une extension des cours intégrés en langue maternelle à l'école fondamentale avec des modèles plus flexibles selon les besoins des différentes communautés, par une plus grande diffusion des ressources, par la continuation de ces cours dans le secondaire. Il ne faudra pas oublier, tout en soutenant la cause du multilinguisme, que toute éducation doit viser avant tout l'épanouissement personnel, l'acquisition de compétences et l'inscription des jeunes dans la société luxembourgeoise et dans la société européenne. L'objectif principal de l'enseignement serait donc de fournir à chaque élève la meilleure formation possible en même temps qu'une formation linguistique adaptée aux réelles exigences de la société en matière économique, politique, sociale et culturelle. La langue maternelle des élèves doit par conséquent être prise en compte dans l'élaboration du cursus individuel. La négation de sa langue d'origine entraîne pour l'élève une rupture entre le monde de l'école et l'environnement familial ainsi que la dévalorisation de la langue maternelle, alors que la

bonne maîtrise de cette dernière favorise l'apprentissage cognitif des enfants et l'apprentissage des langues étrangères.

Les apports culturels de l'immigration doivent trouver une place reconnue à l'école, à tous les niveaux, en tant que patrimoine concernant une partie considérable de sa population et donc de l'histoire du pays tout entier. Les programmes, les textes, le matériel et les initiatives didactiques ne peuvent jamais ignorer la nécessité de valoriser les références culturelles de tous les élèves pour permettre la cohésion sociale. Trop souvent, le système scolaire tend à expliquer l'échec d'un enfant par son origine culturelle, au risque d'enfermer l'enfant dans une image de lui encore plus dévalorisante.

#### **Le Clae demande :**

- de donner plus d'importance à la dimension interculturelle dans la formation, tant initiale que continue, des enseignants ;
- de poursuivre les expériences qui peuvent réunir les enseignants luxembourgeois et étrangers autour des problèmes de l'école (cf. les projets interculturels) ;
- d'accentuer la dimension interculturelle dans les programmes et manuels en usage, notamment ceux d'histoire. Il faut veiller à ce qu'ils ne contiennent aucune connotation raciste ou discriminatoire, ni de présentations mono-culturelles ;
- de choisir des programmes, des méthodes et du matériel didactique appropriés (qu'il s'agisse de langues maternelles, deuxième langue, langue étrangère, etc.) ;
- d'encourager et valoriser les projets interculturels dans les écoles ;
- de pourvoir chaque école d'une bibliothèque contenant des ouvrages éveillant l'intérêt pour les pays d'émigration et des livres écrits dans les langues maternelles des élèves ;
- de développer l'histoire de l'immigration et du Luxembourg dans le programme scolaire ;
- une politique volontaire de la part du Ministère de l'éducation nationale d'engager des enseignants de langue maternelle.

### **3. Apprentissage des langues**

#### **3.1. La langue luxembourgeoise au cycle 1 de l'école fondamentale**

Etant donné que la plupart des enfants issus de l'immigration resteront probablement au Luxembourg, que le luxembourgeois est la langue nationale, la langue de communication des enfants et que sa bonne compréhension favorise l'apprentissage de l'allemand, **il faut continuer à mettre l'accent sur l'apprentissage conséquent du luxembourgeois durant les premières années de scolarisation :**

- pratiquer effectivement le luxembourgeois dans ces cycles, notamment dans les quartiers à fort pourcentage d'élèves dont ce n'est pas la langue maternelle, dans le but de favoriser l'intégration des enfants et de les plonger dans un bain linguistique ;
- veiller à une formation adéquate du personnel et à ce que ces personnes aient les qualifications pédagogiques requises pour travailler avec des enfants et spécialement avec des enfants de nationalité étrangère ;
- veiller à ce que le matériel didactique réalisé par le Ministère de l'Education soit utilisé dans les meilleures conditions et exploité au maximum ;
- organiser des formations spécifiques pour l'approche du luxembourgeois vis-à-vis des élèves de langue étrangère.

### **3.2. La langue d'alphabétisation à l'école fondamentale**

Les enfants de nationalité étrangère n'ont pas, pour la plupart, une langue d'origine germanophone. Ils rencontrent de ce fait beaucoup de problèmes à cause de l'allemand en tant que langue d'alphabétisation à l'école primaire. Cette difficulté entraîne d'autres dans un parcours scolaire trop souvent voué à l'échec. Il faut continuer à différencier et renforcer l'enseignement de l'allemand, par des moyens et des méthodes adaptés (l'allemand enseigné comme langue étrangère, par exemple). Cela donnerait aux enfants issus de l'immigration la possibilité d'atteindre un meilleur niveau de connaissance.

Dans tous les cas, le système scolaire devra tenir compte du niveau de compétence que l'enfant a dans une langue, indépendamment d'être d'origine étrangère ou non. Si l'alphabétisation ne peut pas se faire dans la langue maternelle de chaque élève, il faudra que l'approche initiale de l'alphabétisation soit la plus égalitaire possible.

**Le Clae revendique de** former systématiquement les enseignants aux méthodes différenciées de l'apprentissage de l'allemand en tant que langue d'alphabétisation.

### **3.3. La langue maternelle à l'école**

La langue maternelle de chaque enfant est essentielle pour son développement psychologique et son succès scolaire. Ceci vaut évidemment pour toutes les langues maternelles, même si le concept de langue maternelle (ou langue première) n'est pas toujours précis dans un contexte migratoire comme le nôtre. Néanmoins, l'école luxembourgeoise doit se donner les moyens de satisfaire, en tenant toujours compte de la réalité sociale, la demande des parents visant à obtenir des cours intégrés de langue maternelle ainsi que le prévoit une directive communautaire.

**Nos propositions sont les suivantes :**

- s'ouvrir à la possibilité de plusieurs modèles différenciés pour ces cours ;
- soutenir la réalisation de projets pédagogiques interculturels dans ce domaine ;
- envisager la même possibilité de cours aussi pour les enfants ressortissants des pays non communautaires ;
- prévoir une suite à ces cours dans tout le secondaire : par exemple, une option de langue maternelle dans les lycées. Le patrimoine linguistique des enfants nés dans des familles issues de l'immigration sera ainsi reconnu et valorisé ;

## **4. Les chances de réussite à l'école**

L'échec scolaire, l'abandon, l'orientation presque forcée vers des filières moins qualifiantes, l'orientation vers les lycées frontaliers, apparaissent encore, dans un nombre très élevé de cas, comme les seules issues pour les jeunes de nationalité étrangère. Le taux des redoublements, avant les réformes tout du moins, apparaît aussi très important. Selon la publication de l'OCDE « Regard sur l'éducation 2011 : les indicateurs de l'OCDE », seuls 41% des élèves du Luxembourg ont terminé leur scolarité dans les temps impartis durant l'année 2008/2009.

Pour l'année 2009/2010, seuls 18,6% des élèves qui fréquentent le secondaire classique sont de nationalité étrangère, ces taux sont de 42% dans les filières techniques et professionnelles. Les élèves d'origine étrangère sont donc plus souvent dirigés vers les filières les moins qualifiantes de l'enseignement. Bien souvent, les parents ne savent pas ce que représente cette orientation, qui intervient très tôt dans le cursus et les enfants voient parfois leurs débouchés professionnels se restreindre.

Le Clae salue l'ouverture de l'école de la deuxième chance qui permet désormais aux jeunes qui ont décroché de leur scolarité de réintégrer le système, en suivant un parcours individualisé.

**Pour contrer les inégalités, il faudrait :**

- la systématisation de l'aide aux devoirs dans chaque école fondamentale, encadré par un personnel qualifié et formé à différentes méthodes d'enseignement ;
- veiller à ce que le cours d'appui ne se limite pas à une simple répétition de ce qui a été fait en classe, mais offre une autre pédagogie, plus adaptée à l'élève ; une meilleure coordination entre les enseignants, celui qui donne le cours et celui qui assure l'appui serait bénéfique pour les élèves et les enseignants eux-mêmes ;
- renforcer les effectifs dans les structures à forte présence d'enfants issus de l'immigration ;
- élaborer un programme optimal pour les classes préparatoires, qui permette d'insérer ces élèves dans les lycées techniques ou le monde professionnel. Intégrer les infrastructures de ces classes dans le secondaire technique ;
- que la réforme de la procédure d'orientation prévue pour 2013 laisse aux parents et à l'élève une plus grande liberté de choisir une filière qu'ils considèrent comme adaptée ; le conseil d'orientation doit être attentif à la cohérence entre les aspirations professionnelles de l'élève et la filière qui lui est proposée ;
- d'investir les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement de la nouvelle école de la deuxième chance.

Des efforts particuliers de certains lycées, pour mieux répondre à la situation des élèves de nationalité étrangère est à souligner, mais plus de 3000 lycéens fréquentent toujours les lycées frontaliers. Ces élèves, qui sont passés par nos classes d'accueil, arrivent à obtenir des certifications équivalentes à nos diplômes qui leur permettent d'intégrer le marché de l'emploi luxembourgeois, parfois plus tôt et à des niveaux plus élevés que leurs camarades ayant effectué leur scolarité au Luxembourg.

Une attention particulière doit être apportée à l'école différenciée, qui accueille environ 1% des élèves du Luxembourg. L'école différenciée accueille davantage d'enfants de nationalité étrangère que d'enfants de nationalité luxembourgeoise. Dans plusieurs cas, la seule raison est qu'ils sont socialement défavorisés. Parfois ils ne souffrent que d'un déficit d'apprentissage en allemand. Les enseignants, faute de formation suffisante, veulent ainsi se décharger de la tâche supplémentaire de travail que représentent ces enfants. Le Luxembourg doit accepter les différences et se donner les moyens d'offrir à ces enfants une éducation qui ne serait pas handicapante pour leur avenir.

## **5. Élèves nouvellement installés au Luxembourg**

En 2009, suite à la nouvelle loi sur l'école fondamentale, un règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays a été adopté avec comme objectif d'harmoniser les pratiques existantes et d'assurer l'accueil de chaque élève, quelle que soit la classe dans laquelle il arrive.

Les élèves de moins de 11 ans ne sont plus, pour la plupart, accueillis dans des classes spécifiques mais suivent désormais des cours d'accueil, c'est-à-dire un cours intensif de langue assuré pendant un certain nombre de leçons hebdomadaires, tout en étant rattaché à une classe ordinaire. Le contact régulier avec les élèves luxembourgeois favorise l'apprentissage des langues du pays : plus l'élève est en contact avec la langue cible, plus rapides seront ses apprentissages et son intégration dans sa classe d'attache. Le jeune enfant en situation d'immersion linguistique a des facilités d'apprentissage énormes qu'il importe de mobiliser afin de lui permettre un bon départ dans l'école luxembourgeoise. Nous regrettons cependant que les enfants de plus de 11 ans soient toujours orientés vers des classes d'accueil ou des classes d'insertion, favorisant ainsi leur mise à l'écart.

### **Le Clae propose :**

- que les élèves en âge de suivre l'enseignement secondaire soient directement reliés à une classe de référence qu'ils intégreront dès le départ pour les cours ne demandant de connaissance spécifique de la langue d'enseignement puis progressivement pour les autres cours ; un trop grand décalage entre l'âge de l'élève nouvellement arrivé et celui de sa classe de référence doit être évité ;
- que l'enseignement des élèves nouvellement arrivés soit confié à des enseignants spécialisés dans ce domaine, formés à l'enseignement de la langue de scolarisation comme langue étrangère et à l'accueil d'enfants immigrés ;
- la construction du nouvel apprentissage linguistique s'appuie sur les compétences langagières déjà acquises par le nouvel arrivant : la langue maternelle de l'élève doit être prise en compte dans le processus d'apprentissage des langues de scolarisation.

## **6. Le rôle des parents**

Les parents (ou le tuteur) ont souvent des difficultés à être reconnus comme interlocuteurs par l'école. Pour les parents d'origine étrangère, la distance par rapport à l'école augmente avec les problèmes linguistiques. Les réunions annuelles pour les parents d'élèves se traduisent parfois en sentiment de frustration et de discrimination pour ceux qui ne maîtrisent pas le luxembourgeois. Les devoirs à domicile, avec en plus les difficultés en langue allemande, risquent aussi d'accroître le sentiment de ne pas être à la hauteur pour beaucoup de parents. Ainsi l'école devient parfois une planète étrange et lointaine, les étapes scolaires des enfants de plus en plus incompréhensibles, les capacités de les suivre et de les soutenir dans leur parcours, toujours plus faibles.

Si nous saluons le partenariat entre l'école et les parents institué par la nouvelle loi relative à l'école fondamentale, les efforts pour associer les parents à la vie de l'école doivent rester constants. **Et dans ce but :**

- définir le rôle et la participation des parents dans l'école : ils doivent pouvoir s'investir, au côté des enseignants et de toute autre instance concernée, autour de projets pédagogiques visant la formation de leur(s) enfant(s), avec des droits et des devoirs clairs et bien définis ;
- par contre, l'école ne doit en aucun cas imposer aux parents les tâches qu'elle ne réussit pas à réaliser elle-même, notamment par le biais des devoirs à domicile ; les écoles et les communes doivent se charger de l'aide aux devoirs, qui est particulièrement important pour les enfants issus de l'immigration, d'autant plus que les femmes intègrent de plus en plus le marché du travail ;
- renforcer et systématiser le contact entre parents et enseignants (créer de véritables structures d'accueil pour parents dans l'école, valoriser le rôle d'intermédiaire de l'enseignant étranger, des représentants d'associations de parents...) Dans ce cadre, les Commissions scolaires communales devraient comporter au moins un membre d'origine étrangère et devraient en tout cas travailler toujours en synergie avec les Commissions consultatives pour l'intégration) ;
- appuyer un service de « parents relais », notamment sous forme associative, qui puissent discuter avec les parents qui n'osent pas se rendre aux réunions. Créer des lieux d'échange entre les parents ;
- développer les moyens d'information des parents par le biais de l'audiovisuel et des médias (en plusieurs langues), par le biais de formations, de rencontres dans des horaires qui conviennent aux parents afin de les sensibiliser à leur rôle ; le rôle de parents ne s'improvisant pas, ces rencontres seraient l'occasion de rappeler aux parents leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et l'importance de leur intérêt concernant le cursus scolaire de ceux-ci. La responsabilité vis à vis de l'enfant relève à la fois de l'école et de la famille ;
- rendre l'accès plus facile aux manuels scolaires pour les parents, notamment en leur permettant de se les procurer dans une langue qui n'est pas celle de l'enseignement.

## **7. La formation des enseignants**

Les enseignants luxembourgeois et étrangers contribuent à l'épanouissement des mêmes élèves dans une situation multiculturelle et multilingue. Les chances de succès pour tous les élèves sont en rapport étroit avec une formation adéquate des enseignants et leur capacité à suivre les évolutions de la société. Cette formation doit tenir compte du fort pourcentage d'élèves étrangers soit au niveau des contenus, soit des méthodes, soit des attitudes non discriminatoires. Le travail d'équipe des enseignants luxembourgeois et étrangers est un défi majeur en vue de la réussite scolaire.

Des cycles de formation continue pédagogiques obligatoires doivent faire partie du curriculum professionnel des enseignants, y compris une formation à la collaboration avec les différents partenaires de l'école et au contact avec les parents. Les initiatives pédagogiques issues de projets stimulant l'innovation et l'échange interculturels doivent être encouragés, tels que le Néie Lycée. Il existe, dans certaines écoles du pays, des initiatives, parfois remarquables, qui sont développées individuellement ou en groupe par des enseignants. Elles devraient être recensées régulièrement par un observatoire permanent pour pouvoir être connues et diffusées auprès d'autres écoles qui pourraient s'en inspirer. Les enseignants auteurs de telles initiatives devraient bénéficier d'une reconnaissance appropriée. Il faut également considérer que la langue maternelle des aspirants enseignants issus de l'immigration est une chance pour le système éducatif.

## **8. L'enseignement supérieur**

Fondée en 2003 et offrant des formations dans les domaines des sciences, de la technologie et de la communication, de droit, d'économie et de finance ainsi dans le domaine des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation, l'Université du Luxembourg a franchi le cap des 5000 étudiants en 2010, originaires de près de 100 pays. Caractérisée par son multilinguisme, elle accorde également une grande importance à la mobilité des étudiants. Si le Clae salue la volonté internationale de l'Université, il tient cependant à attirer l'attention sur les difficultés financières, voire l'endettement que rencontre un grand nombre d'étudiants étrangers. La question du logement de ces étudiants est également cruciale.

Le mécanisme de bourses et de prêts instaurés par le Gouvernement en juillet 2010 et remplaçant le système d'allocations familiales pour les enfants de plus de 18 ans ayant terminé leurs études secondaires a été mis en place dans le but de donner la possibilité à tout jeune résident au Luxembourg de poursuivre des études supérieures indépendamment du pouvoir financier ou de la volonté de ses parents. L'aide financière pour études supérieures est de 13 000 euros par année et est composée d'une bourse et d'un prêt à taux fixe de 2%, pondérés selon les revenus. Si le Clae préconise l'indépendance des jeunes adultes, il s'associe cependant aux syndicats luxembourgeois pour s'opposer à ces dispositions législatives qu'il considère comme discriminatoire envers les travailleurs frontaliers et les travailleurs immigrés dont les enfants ne résident pas au Luxembourg.

### **Les propositions du Clae sont :**

- l'État et l'Université doivent veiller à ce que l'offre de logements pour étudiants soit suffisante et adaptée aux revenus des étudiants ; les chambres proposées dans des habitations privées, doivent être strictement contrôlées, tant au niveau de la salubrité que du prix demandé ;
- étoffer l'offre de bourses proposées aux étudiants étrangers ne résidant pas au Luxembourg et particulièrement les ressortissants de pays tiers ;
- permettre aux étudiants ressortissants de pays tiers de travailler pendant l'année académique dès la première année du Bachelor ;
- garantir l'accès aux études supérieures aux jeunes en situation administrative irrégulière et qui ont fait une partie de leur scolarité au Luxembourg, ainsi qu'aux demandeurs de protection internationale dès la procédure entamée ;
- supprimer la clause de résidence dans l'octroi des aides financières pour études supérieures.